

La mise en oeuvre extraterritoriale de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/229b7f53-31ab-4cbc-835d-f08ce8a27214>

ns générales

rdé Piquer, Harald

émoire : DECAUX EMMANUEL

iversité Panthéon-Assas - Master Droits de l'homme et droit humanitaire

on : 01-01-2012

Le 20ème siècle est marqué par des bouleversements à la fois brusque et profonds de l'ordre international. Le système issu du traité reposait sur l'axiome de la toute-puissance étatique. Souverain à l'intérieur de ses frontières, l'État-Léviathan était naturellement le seul à agir en dehors. Ce système international ancien peut être pensé comme une « arène », dont les seuls « gladiateurs » étaient les États. La logique hobbesienne structurant les relations internationales était alors censée se traduire inévitablement par la guerre de tous contre tous. Cette pensée est rejetée une première fois après la Première guerre mondiale, avec l'éphémère Société des Nations et la tentative du droit international public de mettre la guerre hors-la-loi. Il l'est une deuxième fois trente ans plus tard, avec cette fois un succès plus durable. Si la guerre mondiale, au moins la nouvelle « société internationale » se fixe-t-elle un cadre pour régler pacifiquement les différends de ses membres et les règles communes. La création de l'Organisation des Nations unies (ci-après « ONU ») s'accompagne de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (« DUDH »), par laquelle les États reconnaissent certains droits inaliénables à leurs sujets, donnant un contenu, déclaratoire, aux droits de l'homme que la Charte des Nations unies (« la Charte ») vise à promouvoir. Cette société internationale internationale est exclusivement dominée par les États, qui se sont donnés pour objectif de remplacer l'arène par un club, ou plutôt des clubs à plusieurs échelons (régional, mondial), dans lesquels les nations tentent de s'entendre. A cette logique de société internationale subsiste cependant un système international dans lequel les puissances s'affrontent et s'équilibrent. Pendant plusieurs décennies, les blocs antagonistes dominés par deux super-puissances au hard power sans précédent structurent toujours les relations internationales et paralysent le bon fonctionnement du système international en place pour veiller à la paix et la sécurité internationale.

ns : Responsabilité des entreprises, Droit de l'homme

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-2072

urce : Ressource documentaire